

Au moment de la réception de l'offre soit le 7 novembre 2017, le prestataire s'engage à avoir pris des options sur l'ensemble des prestations (notamment auprès du centre d'hébergement, des lieux de restauration et de visites). A défaut, l'offre est considérée comme écartée d'office.

CHAPITRE 3 – REGLEMENT DE CONSULTATION

I – PRESENTATION DES OFFRES

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

L'offre devra être parvenue avant le :

7 novembre 2017 à 12h00

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

Les dossiers de réponse obligatoirement rédigés en langue française, doivent parvenir, sous pli cacheté, à l'adresse suivante (si possible par lettre recommandée avec AR):

**Monsieur le Principal C. GRANDJEAN
Collège LA PASSEPIERRE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
57170 CHATEAU SALINS**

B. Modalités d'envoi

L'offre sera placée sous double enveloppe cachetée. L'enveloppe contenant l'offre portera les mentions suivantes :

**Monsieur le Principal du Collège LA PASSEPIERRE
"Marché public SEJOUR AU SKI -
NE PAS OUVRIR"**

- **Nom et adresse du candidat**

Elle sera placée dans une deuxième enveloppe, qui sera transmise à l'adresse ci-dessus.

L'enveloppe relative à l'offre contiendra :

- l'acte d'engagement daté et signé (annexe 1)
- l'IBAN
- le devis clair et lisible